

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

8 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 8 AVRIL 2013, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR LÉONARD DION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR YVES CÔTÉ, maire suppléant.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Léonard Dion et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 mars 2013 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

13.04.3.2.1. Renouvellement d'adhésion à Canards Illimités Canada

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère son adhésion à l'organisme « Canards Illimités Canada » pour l'année 2013. En l'occurrence, une somme de 35 \$ y est allouée.

13.04.3.2.2. Dîner bénéfique de la Fabrique Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère sa participation au dîner bénéfique annuel tenu par la Fabrique de L'Isle-Verte. Cette contribution sous forme de services comprend le remboursement du service de conciergerie les 27 et 28 avril 2013. Il est à noter que monsieur Stéphane Dubé prendra charge, gratuitement, des travaux de conciergerie effectués le samedi 27 avril.

13.04.3.3.1. Appui aux démarches du comité santé de L'Isle-Verte auprès du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup pour combler le manque en ressource médicale

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte compte une clientèle importante de personnes âgées sur son territoire;

Considérant que depuis l'implantation des services du CLSC Rivières et Marées à L'Isle-Verte, s'est développée une clientèle assidue aux divers services médicaux offerts;

Considérant que depuis peu, un seul médecin y assure une présence à raison d'une demi-journée par semaine et que ce dernier est plus que saturé en clientèle;

Considérant qu'il est essentiel que le CLSC puisse compter sur une ressource additionnelle pour combler une partie des besoins des résidents ainsi que des populations environnantes dont les déplacements constituent une contrainte d'importance;

Considérant qu'il est primordial de consolider l'offre à la population en terme de services médicaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au Centre de Santé et de Services sociaux de Rivière-du-Loup de lui assurer une desserte convenable, en ressource médicale, afin de combler une partie des besoins de la clientèle locale. En l'occurrence, il serait au minimum convenable que soit attiré à L'Isle-Verte un second médecin à raison d'une journée par semaine ou deux médecins à raison d'une demi-journée chacun.

13.04.3.5.1. Adhésion à l'Unité régionale de loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2013-2014. Le coût de cette adhésion est de 150 \$.

13.04.3.5.2. Projet d'implantation de la visio-conférence dans les municipalités du Bas-St-Laurent

Attendu que le Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent a pris l'initiative d'élaborer un projet d'implanter la visio-conférence dans les municipalités du Bas-St-Laurent;

Attendu que le Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent a déposé une demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec par le système Diapason;

Attendu que le projet-pilote réalisé en 2012 a démontré la faisabilité du projet;

Attendu qu'un total de 93 municipalités ont manifesté leur intérêt, représentant ainsi 97 % de la population totale du Bas-St-Laurent;

Attendu que le projet sera très bénéfique pour notre municipalité au niveau des communications, des échanges régionaux et interrégionaux;

Attendu que la visio-conférence est un outil majeur pour notre développement économique, culturel et technologique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte informe notre député monsieur Jean D'Amour, le ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent monsieur Pascal Bérubé et le ministre de la Culture et des Communications monsieur Maka Kotto de sa volonté de voir ce projet de visio-conférence se réaliser, pour notre développement, le plus rapidement possible.

13.04.4.1. Programme de développement local - Réclamation

Il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la somme de 3 146,02 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte dans le cadre du programme de développement local. La réclamation est de 3 146,02 \$ et comporte 300 \$ à titre de remboursement de droits de mutation, 2 657,70 \$ à titre de subvention de taxe foncière et 188,32 \$ pour le soutien d'entreprise manufacturière.

13.04.4.2. Activité de formation en loisir - Rendez-vous du loisir rural

Considérant l'intérêt démontré par la coordonnatrice en loisir, à l'effet de prendre part au premier rendez-vous du loisir rural;

Considérant qu'il s'agit d'un événement touchant spécifiquement le monde en milieu rural;

Considérant que les frais de participation et d'inscription s'élèvent à 722 \$, auquel se déduit 200 \$ assumé par l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Rosalie Demers à prendre part au premier rendez-vous québécois du loisir rural qui se déroulera les 8 et 9 mai prochain en Estrie.

13.04.4.3. Contribution à l'organisation des festivités du carnaval

Faisant suite aux recommandations formulées par le comité municipal des loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement qu'une contribution de 1 000 \$ soit versée au comité organisateur du carnaval en guise de soutien financier à leurs diverses activités (tournoi de pêche du 26 janvier 2013 et activités carnavalesques des 3, 4 et 5 mars 2013).

13.04.4.4. Colloque carrefour action municipale et famille

Il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise monsieur Normand Côté à prendre part au colloque annuel que tient l'organisme Carrefour action municipale et famille les 24 et 25 mai 2013 à Boucherville. En l'occurrence, la Municipalité en défraiera les frais d'inscriptions (475 \$) ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

13.04.5.1. Avis de motion - Projet de règlement relatif aux permis et certificats

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Léonard Dion, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2010-95 « Règlement relatif aux permis et certificats ».

13.04.5.2. Avis de motion - Projet de règlement relatif aux demandes de dérogation mineure

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Léonard Dion, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera

à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 246 de l'ex-municipalité du Village de L'Isle-Verte et relatif aux demandes de dérogation mineure.

13.04.5.3. Avis de motion - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-89

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Roland Vaillancourt, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2009-89 « Règlement de zonage ».

13.04.5.4. Projet de construction de bâtiment complémentaire en territoire agricole

Considérant le projet de construction d'un bâtiment agricole demandé par les résidants situé au 11, route 132 ouest à L'Isle-Verte;

Considérant l'obligation actuelle, pour tout projet de construction, de respecter une marge avant minimale de 10 mètres de toute voie publique;

Considérant que la voie publique dont il est ici question, est celle de l'ancienne route 10;

Considérant que cette route est en voie de devenir propriété des résidants longeant celle-ci (le tout ayant fait l'objet d'ententes préliminaires entre la Municipalité et les résidants);

Considérant que la contrainte découlant de la marge minimale, ci-haut mentionnée, n'aura plus sa raison d'être suite à la signature des actes légaux transférant les droits de propriété;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte que le projet de construction devant se réaliser sur la propriété du 11, route 132 ouest à L'Isle-Verte ne soit pas soumis aux normes de marge avant liées à une voie publique, toutefois l'ensemble de ce projet sera soumis à toutes autres normes à laquelle doit se soumettre une nouvelle construction.

13.04.6. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/03/2013 :	56 672,55 \$
Déboursés direct de mars 2013 :	38 435,64 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant le mois de mars 2013, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

13.04.7.1. Appui à la CUMA du Coteau pour l'obtention d'une aide financière auprès du pacte rural

Monsieur Daniel Gagnon déclare avoir un intérêt dans la CUMA

Considérant le projet soumis par la coopérative d'utilisation de matériel agricole CUMA du Coteau ayant pour objet de permettre l'acquisition d'équipement agricole et surtout d'assurer une mise en commun de ressources auprès d'une quinzaine de producteurs provenant de six

municipalités rurales;

Considérant que ce type de projet a l'avantage de souscrire aux orientations de la politique nationale de la ruralité en favorisant une prise en charge du milieu par l'entremise de regroupements;

Considérant que de telles initiatives ne peuvent qu'être salutaires pour notre développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la CUMA du Coteau dans sa démarche visant l'obtention d'une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Pacte rural.

13.04.7.2.

Assurance collective - renouvellement contractuel

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte renouvelle son entente contractuelle en assurance collective auprès de la compagnie Croix-Bleue Medavie. Les services de gestion sont assurés par Robin Veilleux Assurances et Rentes collectives inc. ainsi que par DLM Services Financiers, dont le représentant local est monsieur Égide Marquis. Le directeur général est autorisé à signer ce renouvellement pour une durée de 12 mois, prenant effet le 1^{er} mai 2013.

13.04.7.3.1.

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Implantation d'une citerne à eau sur les terrains appartenant à Tourbière Réal Michaud et Fils inc.

Considérant les obligations découlant de la Loi sur la sécurité incendie et, plus particulièrement, du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie entré en vigueur le 10 septembre 2010 pour la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que le plan de mise en œuvre prévu au schéma de couverture de risques prévoit une mise à niveau des différents points d'alimentation en eau afin d'en optimiser leur nombre, leur accessibilité et leur utilisation;

Considérant qu'une de ces bornes sèches localisée sur le lot 72-P, propriété de l'entreprise « Tourbière Réal Michaud et Fils inc. » n'est plus en état d'être utilisée à la fois dû à son état de décrépitude ainsi que dû au fait que son emplacement actuel est devenu propriété du ministère des Transports du Québec à des fins éventuelles d'aménagement routier;

Considérant l'obligation que soit aménagée sur ce même lot une borne sèche aux fins de répondre aux besoins en sécurité incendie de ce secteur de la municipalité;

Considérant que la parcelle visée pour implanter ces nouvelles installations souterraines se limite à une superficie d'occupation d'environ 74 mètres carrés;

Considérant que ce type de procédé fait en sorte de limiter au minimum les impacts sur les superficies cultivables;

Considérant que la superficie acquise ne pourra servir à d'autres fins que celle pour laquelle elle est demandée, soit la sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général à déposer une demande d'acquisition et d'utilisation autre qu'agricole d'une parcelle de terrain d'environ 74 mètres carrés sur le lot 72-P, propriété de « Tourbière Réal Michaud et Fils inc. » et ce, en vertu des considérations ci-haut mentionnées.

13.04.7.3.2.

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Implantation d'une citerne à eau sur les terrains appartenant à Ferme Laitière Cotoisie inc.

Considérant les obligations découlant de la Loi sur la sécurité incendie et, plus particulièrement, du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie entré en vigueur le 10 septembre 2010 pour la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que le plan de mise en œuvre prévu au schéma de couverture de risques prévoit une mise à niveau des différents points d'alimentation en eau afin d'en optimiser leur nombre, leur accessibilité et leur utilisation;

Considérant l'obligation que soit aménagée sur une partie du lot 694-P une borne sèche aux fins de répondre aux besoins en sécurité incendie de ce secteur de la municipalité;

Considérant que la parcelle visée pour implanter ces nouvelles installations souterraines se limite à une superficie d'occupation d'environ 74 mètres carrés;

Considérant que ce type de procédé fait en sorte de limiter au minimum les impacts sur les superficies cultivables;

Considérant que cette installation contribuera à améliorer le potentiel agricole du secteur avoisinant, par le fait que les drains alimentant la réserve d'eau souterraine assècheront les terres humides qui, normalement, ne sont que difficilement accessibles;

Considérant que la superficie acquise ne pourra servir à d'autres fins que celle pour laquelle elle est demandée, soit la sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général à déposer une demande d'acquisition et d'utilisation autre qu'agricole d'une parcelle de terrain d'environ 74 mètres carrés sur le lot 694-P, propriété de « Ferme Laitière Cotoisie inc. » et ce, en vertu des considérations ci-haut mentionnées.

13.04.7.4.

Contrat relatif à la fourniture d'un service d'appels d'urgence 9-1-1 avec Vidéotron S.E.N.C.

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que Vidéotron s.e.n.c., une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte, un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité et Vidéotron s.e.n.c.;

Que le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

13.04.7.5.

Amendement à la résolution 11.06.8.2.
Projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - phase 2 -
décompte progressif n°7

Il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte apporte un amendement à la résolution 11.06.8.2. de telle sorte que soit annulée la réclamation au montant de 32 909,14 \$ (plus taxes) auprès de la firme de consultants Roche Ltée.

13.04.7.6.

Demande de participation au programme « Changez d'air ! »

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaies et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase débutée le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un

appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

13.04.7.8.

Attribution d'une aide financière pour la gestion courante de l'année de fonctionnement 2013 de la Société du parc côtier Kiskotuk

Attendu la demande de soumission adressée à la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent par la Société du parc côtier Kiskotuk pour sa gestion courante pour l'année de fonctionnement s'échelonnant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014;

Attendu que la réalisation de ce mandat est nécessaire pour assumer les affaires courantes de la Société, l'entretien du secteur des Passereaux, la recherche de financement et les demandes d'autorisations environnementales nécessaires pour la réalisation de la première phase des travaux à venir;

Attendu que la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent a déposé le 19 décembre 2012 à la Société du parc côtier Kiskotuk l'offre de service globale pour la réalisation du mandat qui s'élève à 20 000,00 \$;

Attendu que des demandes d'aides financières pour la réalisation de ce mandat ont été déposées à la MRC de Rivière-du-Loup (14 000 \$), à la Première Nation Malécite de Viger (2 000 \$), à la Municipalité de Cacouna (2 000 \$) et la Municipalité de L'Isle-Verte (2 000 \$);

Attendu l'implication actuelle de la Municipalité de L'Isle-Verte et la pertinence d'appuyer la Société du parc côtier Kiskotuk dans la réalisation de ce projet écotouristique d'importance pour la vitalité économique de la région;

Attendu que ce contrat doit être entamé dans les plus brefs délais;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte :

- 1) Octroie un financement de 2 000 \$ à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation du mandat de sa gestion courante par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- 2) Confirme que ce financement est conditionnel à ce que l'ensemble des partenaires ciblés participent au financement de la gestion courante, tel que demandé.

13.04.7.9.

Principe de taxation des garderies

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte impose des tarifications de services aux propriétaires de garderies situées en périmètre urbain;

Considérant qu'il y a contestation liée à l'application de cette tarification;

Considérant que le conseil municipal juge à propos d'analyser ce dossier afin de revoir ou non sa réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte reporte sa décision quant à une révision éventuelle de sa tarification de services imposée à ce type d'activité.

13.04.9.

Levée de la séance

À 22 h 05, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER